



2026_SMSGGA_014 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

Mme. Nathalie AURIAC, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Guy ICART, Mme. Nathalie CAUJOLLE, M. Benoit BARBISAN, Mme. Catherine GALEY LABAUTHE, M. Michel PICHAN, Mme. Véronique RUMEAU, Mme. Christine TEQUI

Absents :

M. Pierre PARIS

Pouvoirs :

M. Jean-Noël VIGNEAU à M. Guy ICART

Délibération N°2026_SMSGGA_014

DÉSIGNATION DES DELEGUES A L'UNION DES AÉROPORTS FRANÇAIS ET FRANCOPHONES ASSOCIES

Vu l'adhésion à l'Union des Aéroports Français par délibération du 23 février 2017,

Vu les articles 5.1 et 5.2 des statuts de l'Union des Aéroports Français & Francophones Associés, un représentant du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Saint Girons Antichan doit être désigné au sein de l'assemblée générale,

Vu les statuts, et notamment leur article 6, qui dispose que le vote est oral, sauf décision du président ou demande d'un tiers des membres du Comité syndical,

Considérant l'appel à candidature.

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver la désignation de Madame Christine TEQUI, comme délégué titulaire, et de Monsieur Frédéric BLANC, comme délégué suppléant, du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan au sein de l'assemblée générale de l'Union des Aéroports Français & Francophones Associés.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme